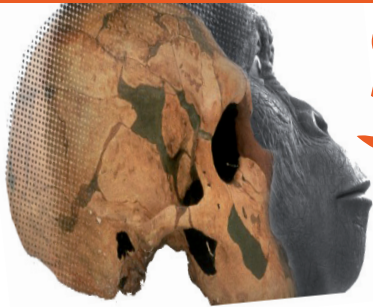


26ème année de l'assassinat de DABO Boukary: Les étudiants réclament justice.



Conférence de l'intégration de l'UEMOA : la sécurité au cœur des débats. Page 3.

*L'information des campus et des centres de recherche pour le monde,  
L'information du monde pour les campus et les centres de recherche*



# Sciences-Campus Info

Science - Politique - Education - Société - Economie

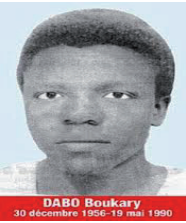
Quotidien N° 030 du vendredi 20 mai 2016 / Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 37 36 39 BURKINA FASO

Version numérique



**Les détails du Conseil de Ministres du 18 mai 2016 à partir de la page 4.**

## Université/ Education



26ème anniversaire de l'assassinat de DABO Boukary : les étudiants plus que jamais déterminés pour que la lumière jaillisse

« Dix-neuf mai 1990 – 19 mai 2016 : cela fait 26 ans jour pour que notre camarade Dabo Boukary, alors étudiants en 7ème année de médecine a été arrêté, conduit au tristement célèbre Conseil de l'Entente, bastion de l'ex-régiment de sécurité présidentielle (RSP), et torturé jusqu'à ce que mort s'en suive. Cela fait également 26 ans que les assassins et les commanditaires de cet horrible assassinat courent en toute impunité sous la bienveillante protection des différents pouvoirs depuis le capitaine Blaise Compaoré à Roch Marc Christian Kaboré en passant par la transition. Vingt-six ans que le dossier DABO est en souffrance dans les mains de la justice. »

Ce passage est un extrait du discours du Secrétaire Général de l'Union Générale des Etudiants du Burkina (UGEB), Vincent Bado et du président de l'Association Nationale des Etudiants du Burkina (ANEB/Ouaga) Yves RAMDE, à l'occasion de la commémoration du 26ème anniversaire de la disparition de Dabo Boukary.

Il est le plus connu des étudiants et cela, à cause des circonstances de sa disparition. Selon les responsables des organisations estudiantines, ce célèbre étudiant qui avait des rêves comme tous les autres de sa génération a été assassiné pour avoir « *eu tort, d'oser lutter pour l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants* ». Plus d'un quart de siècle après, les étudiants burkinabè exigent toujours la vérité et la lumière pour celui qui est devenu pour eux, un modèle de lutte.

## Flash News

### Accident sur la route nationale n°1.

Un car de la compagnie de transport STAFF en partance pour Bobo-Dioulasso est rentré en collision avec un camion en stationnement sur la RN1, à 25 kilomètres après Boromo, causant 24 morts et 36 blessés, dont 28 dans un état critique selon les premières estimations.

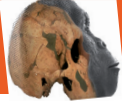
C'est d'ailleurs ce que soulignent les deux responsables de l'UGEB et de l'ANEB dans leurs discours : « *Plus que jamais, DABO doit être pour nous un exemple de courage de détermination et de persévérance dans notre lutte pour de meilleures conditions de vie et d'étude mais également pour la démocratie et le progrès social véritable. En acceptant le sacrifice suprême, DABO nous exhorte à ne jamais baisser les bras et nous engager résolument dans la lutte jusqu'à la victoire finale.* »

Pour ces responsables, les problèmes pour lesquels leur camarade a été assassiné demeurent toujours dans les campus publics du Burkina. C'est pourquoi ils ont invités tous les étudiants à s'engager davantage dans les luttes et de rester prêts pour les futurs batails. A les entendre, l'engagement des étudiants est la seule façon de rendre hommage à leur camarade DABO et à tous ceux qui se sont sacrifiés pour que l'Union des Etudiants « *survivent aux intrigues et à la furie des différents régimes néocoloniaux* ».

Valentin YOUMANLI



Téléchargez le quotidien numérique Sciences-Campus Info du lundi au dimanche. 7 numéros dans la semaine.



Société



L'artiste entrain de remettre des kits scolaires à un élève

En plus du talent de "musicien engagé" Sana Bob a un grand cœur

**L'artiste musicien Sana Bob a offert des kits scolaires le mercredi 17 Mai à l'école de NABMAYAOGHIN village du secteur 2 de Zorgho dans la province du GANZOURGOU.**

Pour la deuxième fois l'artiste Sana Bob laisse parler son cœur à l'école de NABMAYAOGHIN de Zorgho (sect. 2). Il a offert des kits scolaires aux élèves. Pour la petite histoire c'est grâce à l'amour d'un mélomane KABORE Fulgence fils de la localité qui a permis à l'école de bénéficier des largesses de l'enfant terrible de BOULSA. Pour le donateur ce n'est pas pour la première fois qu'il pose

des actes salvateurs en faveur de l'éducation. L'an passé il avait pu poser le même acte à NABMAYAOGHIN mais aussi dans d'autres localités telles que SAPOUY, ALGA dans le BAM. Il dit que c'est grâce aux concerts donnés en Belgique qu'il a pu réunir les sommes nécessaires pour ses actions de solidarités.

Pour le Directeur de l'école monsieur Serge KABRE c'est un grand soulagement pour les parents d'élèves pour la rentrée prochaine et aussi pour les enseignants.

Le président de l'association des parents d'élèves (APE) n'a pas tari de remerciements à l'endroit de leur bienfaiteur.

L'ambiance bon enfant qui régnait dans les lieux dénotait de la joie qui animait les élèves et leurs parents. Deux élèves pétris de talent ont émerveillé le public grâce à leur tambourin. SANA Bob a promis d'inviter les 3 stars de la soirée lors d'un de ses concerts à Ouagadougou.

Albert Tarpaga



Pas d'annulation de mandat contre Blaise COMPAORE

**Selon le nouveau procureur du tribunal militaire de Ouagadougou Alioune ZANRE, Blaise Compaoré reste dans le viseur de la justice militaire burkinabè. Le mandat d'arrêt international lancé à son encontre pour son implication présumée dans l'assassinat de Thomas Sankara, est toujours en cours contrairement aux informations qui ont été données ces derniers jours.**

C'est dans un communiqué publié le vendredi 13 mai, que Alioune Zanré, le nouveau procureur du tribunal militaire, a indiqué que ce mandat n'avait jamais été annulé et que le seul juge d'instruction militaire en charge du dossier Thomas Sankara n'avait jamais été dessaisi dudit dossier.

L'histoire remonte au 28 avril dernier, où le procureur gé-

néral de la Cour de cassation avait annoncé que tous les mandats d'arrêt émis par le tribunal militaire de Ouagadougou pour vice de forme étaient annulés. Plusieurs sources judiciaires avaient par la suite indiqué que cette mesure d'annulation ne concernait finalement que les mandats d'arrêts émis dans le cadre de l'enquête sur la tentative de coup d'État de la mi-septembre 2015. Et parmi ces mandats, figurait celui visant Guillaume Soro, le président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire soupçonné de complicité avec les auteurs du coup d'Etat.

Ce communiqué du procureur vient éclairci un tant soit peu le flou qui existait autour de ces mandats contre Blaise COMPAORE. Blaise Compaoré est poursuivi pour assassinat, attentat et recel de cadavre dans l'enquête sur l'assassinat de Thomas Sankara. La justice militaire burkinabè avait émis un mandat d'arrêt international à son encontre au début du mois de décembre 2015. Ce mandat reste en vigueur, selon Alioune ZANRE. Cependant, émis dans les mêmes conditions que celui qui visait Guillaume Soro, le mandat pourrait aussi être annulé pour vice de procédure.

Valentin YOUMANLI

Avis de recrutement



Poste: PÉDIATRE  
Type d'emploi: CDD  
Pays: Côte d'Ivoire  
Adresse: ci@educarriere.net  
Date limite de dépôt des dossiers: 23/05/2016  
Description :  
Nous sommes à la recherche d'un Pédiatre pour occuper un poste de consultant pour un projet de recherche à Man.

Lieu d'activité : Man  
Durée : 6 mois  
Tâches : Consultations et Suivi enfants enrôlés dans l'étude  
Faire Proposition en termes de rémunération  
Début : immédiatement  
Envoi de CV + LM à :  
Envoi de CV + LM à :  
Contact : Dr AKA David Superviseur National de l'Etude PZQ  
Email : akadavid@educarriere.net.



## Conférence de l'intégration de l'UEMOA : la sécurité au cœur des débats

*L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) tient sa troisième conférence de l'intégration ce 19 mai à Ouagadougou. Cette troisième édition est consacrée à la sécurité dans l'espace des huit pays membres. Les débats portent sur les causes et les actions entreprises par l'UEMOA pour venir à bout du phénomène.*

« Défis sécuritaires en Afrique de l'Ouest : quelles réponses ? » ; tel est le thème de la troisième édition des conférences de l'intégration initiée par l'UEMOA. Ces conférences se tiennent dans un contexte marqué par une insécurité générale et des crises de toutes sortes émanant de divers facteurs. Cette insécurité et ces crises ne sont pas nouvelles et ont toujours plongés les populations dans le désarroi.

Pour Moctar OUANE, Délégué Général à la paix et la sécurité de l'UEMOA et conférencier du jour, ces crises ont pris une nouvelle intensité de nos jours et sont de plusieurs ordres. Il cite entre autre les modèles de gestion des Etats



## Invasion terroriste en Libye : la communauté internationale prend ses responsabilités

*L'embargo des armes sur la Libye, en vigueur depuis 2011 pourrait bientôt être levé. La communauté internationale représentée par les pays voisins de la Libye, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue arabe et les Etats-Unis, était réunie à Vienne ce lundi 16 mai à cet effet. L'objectif de cette levée partielle de l'embargo est de permettre au gouvernement d'union de Fayez el-Sarraj de combattre les terroristes sur son territoire, en particulier le groupe Etat islamique. Les 24 délégations se sont prononcées en faveur d'une levée partielle de l'embargo qui touche le pays.*

Depuis la chute de Mouammar KHADAFI, la Libye souffre de l'invasion des groupes terroristes dont l'Etat Islamique réputé pour sa terreur. Cette situation avait amené certains à proposer une intervention militaire étrangère pour mettre un terme à la propagation terroriste. Mais les positions divergeaient sur une telle proposition car pour beaucoup elle pourrait d'avantage compliquer la situation du pays qui traverse une crise politique depuis 2011. Certains comme, le président Tchadien Idris Déby ITNO

et l'aménagement des territoires qui ont été sources de conflits dans certains Etats membres de l'UEMOA. Les élections mal organisées ou truquées et les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont également des facteurs de dégradation de la sécurité au sein de l'espace. D'autres facteurs et non des moindre, à savoir le terrorisme, les trafics d'armes, de drogue et d'être humain sont également des effets de déstabilisation de l'espace UEMOA.

Selon le conférencier, ces crises amènent parfois les autorités des Etats concernés à prendre des mesures exceptionnelles qui ne garantissent pas les libertés individuelles et collectives. Il en veut pour preuves les couvre-feux décrétés après les attaques terroristes au Mali, au Burkina et en Côte d'Ivoire.

C'est au regard de ces crises à répétition qui tendent à généraliser l'insécurité au sein des pays membres de l'UEMOA, que cette dernière a fait de la sécurité un défi. A cet effet, plusieurs stratégies sont élaborées pour garantir et assurer la sécurité des personnes et des biens. Il y'a entre autre la prévention à travers l'appui des Etats membres dans la bonne gouvernance, la lutte contre les trafics de tout ordre, la formation et la sensibilisation des jeunes.

Valentin YOUMANLI

avaient même demandé aux pays occidentaux d'assumer leur responsabilité car les groupes terroristes ont profité de la guerre que ces derniers ont mené contre le guide libyen pour envahir le pays.

Cependant, aucune solution n'ayant été trouvée et vue l'ampleur des massacres terroristes, la communauté internationale a décidé de prendre le problème à bras le corps pour apporter un soutien militaire au nouveau gouvernement libyen : il s'agit de lui donner les moyens de s'attaquer lui même aux terroristes; en particulier au groupe Etat Islamique qui continue sa progression notoire. Les 24 délégations africaines, arabes, européennes, onusiennes et américaines réunies ce lundi à Vienne ont annoncé qu'elles soutenaient la demande du Premier ministre Fayez el-Sarraj qui compte réclamer la levée partielle de l'embargo sur les armes qui touche son pays depuis 2011. Le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, a déclaré qu'ils ont reçu la demande du gouvernement d'union et elle doit évidemment être débattue dans le respect des processus onusien. Mais l'embargo sur les armes autorise bien le gouvernement d'union à demander des armes si elles sont spécifiquement destinées à la sécurisation du pays et à la lutte contre le groupe Etat islamique. Cette décision doit permettre au gouvernement d'union de recevoir des armes et des munitions pour combattre l'organisation Etat islamique et d'autres groupes terroristes, selon les représentants des délégations.

Valentin YOUMANLI



## Politique



### Election municipales du 22 mai dans la province du Poni: Le siège de la Commission Electorale Communale Indépendante de Bouroum-Bouroum incendié

*Le siège de la Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) de Bouroum-Bouroum a été incendié très tôt dans la matinée du mercredi 18 mai 2016. Selon DA Sami président de la CECI c'est autour de 3h45mn qu'il a eu un appel téléphonique lui annonçant la triste nouvelle.*

Ce qui est sûr, c'est une CECI que nous avons vu complètement partie en flamme, laissant dans la désolation ses membres qui devaient former ce même jour les membres des bureaux de votes. Tous les documents électoraux, les urnes, les isolements et bien d'autres matériels ont été calcinés par le feu.

#### *Retour sur ce qui a peut être motivé cet incendie*

Dans la commune rurale de Bouroum-Bouroum, localité située à 25 km de Gaoua, sur l'axe Gaoua-Ouagadougou, le MPP n'ira pas pour l'instant à ces élections. Seul l'UPC a vu ses candidatures validées. Le MPP après plusieurs tentatives de recours à la justice est toujours à la case départ. La dernière tentative est celle d'une attestation de justice qu'un Greffier du Conseil d'Etat aurait signé pour lui permettre finalement de déposer la liste de ses candidatas. Malheureusement après analyse du document, les membres de la CEPI du Poni ont constaté des irrégularités sur le fond dudit document et. Ils ont décidé de ne recevoir aucun dossier de candidature du MPP dans la commune de Bouroum-Bouroum. Pour ce faire, au vu des incriminations faites à l'égard des membres de la CEPI du Poni, d'avoir refusé de réceptionner les dossiers du MPP, Marcelin KAMBOU Président de ladite structure a lancé un appel. Il demande aux responsables des partis politiques de passer à chaque fois que de besoins à la CEPI pour mieux s'informer. Ce qui est sûr l'ambiance n'est pas au rendez-vous pour l'instant pour cette campagne électorale et le MPP à Bouroum- Bouroum n'est pas pour le moment autorisé à participer à ces élections municipales.

C'est certainement suite à cette décision que certains individus ont décidé d'incendier le siège de la CECI dans la matinée du mercredi 18 mai 2016.

Kissogo Abdoul Karim OUATTARA



### Compte rendu du conseil des ministres du 18 mai 2016

*Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 18 mai 2016, en séance ordinaire, de 9 H 30 mn à 13 H 30 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.*

#### I. DELIBERATIONS

##### 1.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier concerne les résultats de l'Appel d'offres ouvert N°2015-005/PM/SG/MOAD/PRM du 27 juillet 2015 relatif aux travaux de construction du nouvel aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise CGE pour les travaux du lot M1 base militaire : voirie et assainissement, eau potable, eaux usées et éclairage, d'un montant de six milliards deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-huit mille trois cent trente-deux (6 247 528 332) francs CFA TTC avec un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois.

Le financement est assuré par le budget MOAD, gestion 2016.

Le deuxième est relatif à la passation des marchés par la procédure d'entente directe dans le cadre de l'organisation des examens de la session 2016.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

DELTA PRINT pour l'acquisition de feuilles de composition, d'un montant de cent cinquante-neuf millions trois cent mille (159 300 000) francs CFA TTC ;

IMPRIMERIE COMMERCIALE DU BURKINA (ICB) pour l'acquisition de divers imprimés (procès verbaux du BEPC, du BEP, du CAP et des carnets d'attestation de succès) d'un montant de dix millions six cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingts (10 668 380) francs CFA TTC.

Le montant total des attributions s'élève à cent soixante-neuf millions neuf cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt (169 968 380) francs CFA TTC.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le troisième est relatif à l'audit de la Transition.

Les audits et investigations ont concerné 48 structures administratives et démembrements de l'Etat, 03 collectivités territoriales, 05 régies d'avances, 11 comptes de dépôts, 1238 commandes dont 266 ont fait l'objet d'audit approfondi.

Sur l'ensemble des marchés conclus, 55% ont été passés par entente directe, un taux supérieur à la norme fixée par l'UEMOA qui est de 15%.

40% des marchés passés comportent des irrégularités liées au non respect des principes de mise en concurrence, à l'absence de l'autorisation du ministre de l'Economie et des finances et à l'absence de visas du contrôleur financier.

Les 11 comptes de dépôts et les 05 régies d'avances ont révélé que 2,84% des dépenses comportent des irrégularités et les dépenses inéligibles représentent 0,29%.

Des irrégularités ont été également constatées dans la gestion du carburant et des lubrifiants.

Le Conseil, après avoir pris connaissance dudit rapport, attend les suites judiciaires qui sont du ressort de l'Autorité supérieure du contrôle d'Etat-lutte contre la corruption (ASCE-LC). Il a pris acte des recommandations formulées dans ce rapport et a instruit les ministres au suivi de leur mise en œuvre effective.

##### 1.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

Ce décret vise à combler les insuffisances du décret N°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

Son adoption permet de codifier et de classer les travaux dangereux interdits aux enfants en vue de lutter efficacement contre les pires formes de travail des enfants et de se conformer aux normes internationales.

##### 1.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une autorisation d'engager un processus de sélection de promoteurs privés en vue de la réalisation de cinq (05) centrales solaires photovoltaïques au Burkina Faso.

Ces centrales solaires photovoltaïques seront localisées sur l'axe Bobo-Dioulasso – Orodara (10 Mégawatts), à Dédougou (15 Mégawatts), à Dori (15 Mégawatts), à Fada N'gourma (10 Mégawatts) et à Ouagadougou (30 Mégawatts). Cette sélection vise à augmenter l'offre de service électrique par injection de l'énergie solaire dans le réseau de la SONABEL et à réduire la facture énergétique de notre pays. Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les mesures idoines pour la réalisation de cette sélection.



## II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat a fait au Conseil une communication relative à des actes d'incivisme graves enregistrés dans notre pays. Il s'agit entre autres :

du non respect des feux tricolores par un motocycliste qui, dans son refus d'obtempérer, a volontairement fauché le policier stagiaire Rasmâné DOUSSOUNGOU pendant qu'il réglait la circulation, entraînant ainsi son décès ;

des agressions perpétrées par des élèves sur des enseignants à Gounghin dans la commune de Koupèla et à Ouahigouya ;

des agressions physiques sur un élu du peuple ;

de la séquestration des enseignants et de l'incendie de leurs engins à Gounghin dans la commune de Koupèla ;

de l'incendie de domiciles et d'engins de gendarmes à Dédougou ;

des saccages de sièges de Commissions électorales communales indépendantes (CECI) à Zogoré dans le Yatenga, à Béguedo dans le Boulgou et à Bouroum-Bouroum dans le Poni.

Le Gouvernement condamne fermement ces actes d'incivisme qui compromettent sérieusement les efforts de développement.

Il interpelle l'ensemble des citoyens à un engagement collectif pour que cessent définitivement ces pratiques qui ne font pas honneur à notre nation ni à l'Etat de droit que nous devons bâtir ensemble.

Les enquêtes en cours permettront de situer les responsabilités et de sanctionner les coupables à la hauteur de leur forfait.

Le Gouvernement réaffirme toute sa détermination à user de tous les pouvoirs régaliens pour venir à bout de ce phénomène.

II.2. La ministre déléguée chargée de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la 36ème Session ordinaire du Conseil de médiation et de sécurité et à la 76ème Session ordinaire du Conseil des ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenues respectivement les 12 et 13 mai 2016 à Dakar, en République du Sénégal.

A ces deux sessions, l'organisation réussie des élections couplées du 29 novembre 2015 au Burkina Faso a été saluée.

En outre, les attaques terroristes du 15 janvier 2016 ayant fait plus d'une trentaine de morts ont été condamnées.

Le Conseil a recommandé à la Commission de la CEDEAO, de travailler en collaboration avec l'Union africaine et l'ONU, dans le cadre du Groupe International de Soutien à la consolidation de la démocratie et à la relance économique du Burkina Faso (GIS-BF). A ce titre, il a été recommandé à la Commission de soutenir l'organisation d'une conférence des donateurs en vue de mobiliser les ressources nécessaires au développement économique et social du Burkina Faso.

S'agissant du mandat de la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIG) à laquelle prend part un contingent burkinabè, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé du retrait de ladite mission à la date du 30 juin 2016.

II.3. Le ministre de la Jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle a fait au Conseil une communication relative à la mise en œuvre du Programme « Emplois-Jeunes pour l'éducation nationale » (PEJEN).

Ce Programme vise à offrir des opportunités d'emplois aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et à combler le déficit en enseignants dans le post-primaire.

A la date du 14 mai 2016, le taux global des inscriptions au Programme s'établit à 123,04%. Les bénéficiaires du Programme recevront une formation à l'Ecole normale supérieure (ENS) de l'Université de Koudougou et à l'Institut des sciences (IDS) avant leur déploiement sur le terrain.

Au regard de l'engouement suscité par ce programme chez les jeunes, le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour définir le chronogramme de mise en œuvre de la formation après la sélection des 4 200 candidatures sur l'ensemble des dossiers réceptionnés au titre du Programme « Emplois-Jeunes pour l'éducation nationale » (PEJEN) pour l'année 2016.

II.4. Le ministre des sports et des loisirs a fait au conseil une communication relative à la victoire de notre compatriote, Mathias SORGHO au 13ème Tour cycliste international du Bénin à COTONOU, le 15 mai 2016.

Après son succès au Tour cycliste du Togo 2016, notre compatriote s'est à nouveau imposé au classement général du Tour cycliste international du Bénin sur une distance totale de 501 kilomètres avec un chrono de 12 heures 49 minutes 58 secondes.

Le Conseil adresse ses vives félicitations au vainqueur, à toute l'équipe des étalons cyclistes et les encourage à persévérer dans cet élan.

## III. NOMINATIONS

### III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

#### A. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Ousmane BA, Mle 104 403 S, Conseiller des affaires étrangères, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur général des affaires juridiques et consulaires ;
- Monsieur Kounbèyaolé Francis HIEN, Mle 59 733 Z, Conseiller des affaires étrangères, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Lassina TRAORE, Mle 57 437 G, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Libreville (République du Gabon) ;
- Madame Houralo Nina Leaticia COULIBALY/SOU, Mle 59 657 U, Inspecteur du Trésor, 1ère classe, 6ème échelon, est nommée Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à New-Delhi (Inde).

#### B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

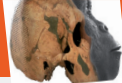
- Madame Yougbare Wennègouda Mariette MININGOU, Mle 117 291 N, Maître assistant, est nommée Directrice des institutions privées d'enseignement supérieur à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESUP) ;
- Monsieur Salifou Koucka OUIMINGA, Mle 119 759 C, Enseignant-chercheur, catégorie P2, classe initiale, 1er échelon, est nommé Directeur de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGE-SUP) ;
- Monsieur Missa BARRO, Mle 74 454 M, Maître assistant, 1ère catégorie, 6ème échelon, est nommé Directeur de l'accréditation, de la reconnaissance et de l'équivalence de titres et diplômes du supérieur à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESUP).

#### C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Antoine SOMDA, Mle 25 551 W, Médecin spécialiste en santé publique, catégorie P, 3ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Aminata Pagnimèboms NACOULMA, Mle 257 378 N, Pharmacien spécialiste en pharmacognosie, catégorie P6, 1er échelon, est nommée Directrice générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires (DGPML).

#### D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

- Monsieur Gaoussou SANOU, Mle 96 804 Z, Ingénieur agronome, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Coordonnateur national du Projet riz pluvial (PRP) ;
  - Monsieur Bienvenu ZONOU, Mle 25 730 J, Enseignant chercheur, catégorie A1, 8ème échelon, est nommé Secrétaire général du Centre agricole polyvalent de Matorkou ;
  - Monsieur Oumarou SAWADOGO, Mle 33 774 K, Ingénieur agronome, catégorie A1, 8ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de la Boucle du Mouhoun ;
  - Monsieur Jean Marcel OULE, Mle 83 806 Y, Ingénieur du développement rural, catégorie A1, 3ème grade, 4ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques des Cascades ;
  - Madame Pascaline Téné KIMA/ABGA, Mle 58 530 F, Ingénieur d'agriculture, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre ;
  - Monsieur Pascal SOUBEIGA, Mle 25 134 Y, Conseiller d'agriculture, catégorie A2, 12ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Est ;
  - Madame Asséto NABALOU/ILBOUDO, 26 851 W, Ingénieur agronome, 1ère classe, 5ème échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Nord ;
  - Madame Elise Marie YAMEOGO/KONVOLBO, Mle 19 329 U, Ingénieur en agro-météorologie, catégorie A1, 11ème échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Ouest ;
  - Madame Françoise NAON/ZOUNGRANA, Mle 33 770 U, Ingénieur agronome, 1ère classe, 6ème échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Sud ;
  - Monsieur Patarbalé Joseph NIKIEMA, Mle 36 431 D, Ingénieur du génie rural, catégorie A1, 12ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de l'Est ;
  - Monsieur Sitégné HIEN, Mle 19 345 S, Ingénieur agronome, catégorie A1, 7ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques des Hauts-Bassins ;
  - Monsieur Adama BORO, Mle 57 450 V, Ingénieur agronome, catégorie A1, 7ème échelon est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Nord ;
  - Madame Raki KIEMA/KOUELA, Mle 31 901 V, Ingénieur en protection des végétaux, 1ère classe, 5ème échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Plateau-Central ;
  - Monsieur Inoussa WAONGO, Mle 22 168 R, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Sahel ;
  - Monsieur Sanna Pierre KABORE, Mle 33 782 U, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Sud-Ouest.
- #### E. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
- Monsieur Firmin BAGORO, Mle 119 811 B, Conseiller des affaires économiques, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Coordonnateur du Projet de construction de l'autoroute Yamoussokro-Ouagadougou ;
  - Monsieur Idrissa Alfred ZAMPOU, Mle 16 800 V, Ingénieur en génie civil, 2ème classe, 9ème échelon, est nommé Directeur général des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et maritimes ;
  - Monsieur Oumarou BASSAVE, Mle 74 255 J, Economiste, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur général des pistes rurales ;
  - Monsieur Alassane TRAORE, Mle 45 098 P, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur général du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) ;
  - Monsieur Gomsida OUEDRAOGO, Mle 75 404 M, Ingénieur en génie



civil, catégorie A1, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur général de l'école de formation et de perfectionnement des travaux publics ;

- Monsieur Dieudonné KONSEIBO, Mle 24 020 N, Ingénieur des travaux publics, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures du Plateau-Central ;
- Monsieur Souleymane ZONGO, Mle 248 619 K, Ingénieur en génie civil, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur de la formation initiale de l'école de formation des travaux publics.

#### F. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

- Madame Aminata GUINGANI/ZOURE, Mle 69 068 F, Administrateur civil, 1ère classe, 10ème échelon, est nommée Chargée de missions ;
- Madame Marie Christiane BALIMA/SUMBUGMA, Mle 25 119 J, Conseiller des affaires économiques, 2ème classe, 9ème échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Drissa SERE, Mle 104 106 Z, Journaliste, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- Monsieur Pato N'wende Damien Honoré ZOUNGRANA, Mle 256 070 K, Ingénieur des travaux informatiques, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur des services informatiques ;
- Monsieur Adama KABORE, Mle 91 872 D, Administrateur civil, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation.

#### G. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Balira Ousmane KONFE, Mle 78 199 N, Enseignant-chercheur, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Hennake Aristide Bertrand SOU, Mle 17 39, Ingénieur de conception informatique, 3ème catégorie, 12ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Elisabeth PARE/SANOU, Mle 42 215, Informaticienne, 2ème catégorie, 4ème échelon, est nommée Directrice du développement de l'expertise nationale dans le domaine des télécommunications ;
- Madame Wendingoudi Maïmouna SAWADOGO, Mle 90 101, Ingénieur de conception en informatique, 1ère classe, 4ème échelon, est nommée Directrice de l'industrie numérique.

#### H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

- Monsieur Arouna SANDWIDI, Mle 117 214 K, Juriste, 1ère catégorie, 4ème échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Aboubacar Sidiki BORO, Mle 78 900 L, Sociologue, 1ère catégorie, 7ème échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Madame Rosalie Sylla YAO/ TRAORE, Mle 27 829 D, Conseiller en économie sociale et familiale, 1ère classe, 11ème échelon, est nommée Chargée de missions ;
- Monsieur Youssoufou OUEDRAOGO, Mle 83 921 K, Economiste, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Madame Alice Marie Alfredine BOUGMA/KABORE, Mle 26 959 H, Administrateur des affaires sociales, 3ème classe, 4ème échelon, est nommée Conseiller technique du Secrétaire d'Etat chargé des affaires sociales, des personnes vivant avec un handicap

- et de la lutte contre l'exclusion ;
- Monsieur Joanis KABORE, Mle 027 828 C, Sociologue, 2ème grade, 7ème échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Lamoussa KOUDOUGOU, Mle 208 055 E, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- Madame Alida Gisèle YONLI/ZEBA, Mle 79 240 T, Informaticienne, 2ème catégorie, 7ème échelon, est nommée Directrice des services informatiques.

#### – III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION A. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.  
Le premier porte nomination des personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO :

Au titre du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation

- Madame Chantal Yvette ZOUNGRANA/KABORE, Mle 17 972 X, Professeur titulaire des Universités, pour un premier mandat de trois (03) ans ;

Au titre des Professeurs

- Monsieur Stanislas OUARO, Mle 59 243 S, Professeur titulaire des Universités pour un second mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Mamadou SAWADOGO, Professeur titulaire des Universités pour un second mandat de trois (03) ans ;

Au titre des personnels administratifs, techniques ouvriers et de soutien

- Monsieur Martin TIENITIGA, Mle 42 143 pour un premier mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Kokoro Francis YARGA, Mle 41 760 pour un premier mandat de trois (03) ans ;

Au titre des Syndicats des enseignants

- Monsieur Boukary PILABRE, Mle 001 8 625 Z pour un second mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Jean Claude NABA, Mle 074 170 T pour un second mandat de trois (03) ans ;

Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso

- Monsieur Daouda ZONGO pour un second mandat de trois (03) ans.

Le second décret nomme Madame Chantal Yvette ZOUNGRANA/KABORE, Mle 17 972 X, Professeur titulaire des Universités, Président du Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

#### B. MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Mamadi Moctare NACANABO, élève en première année du cycle des techniciens supérieurs d'élevage, Administrateur au titre des élèves au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'élevage et de la santé animale (ENESA).

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement,  
Porte-parole du gouvernement  
Rémis Fulgance DANDJINO

### Avis de recrutement



Poste: MONITEUR DE DONNÉES

Type d'emploi: CDD

Pays: Côte d'Ivoire

Adresse: ci@educarriere.net

Date limite de dépôt des dossiers: 23/05/2016

Description :

Nous sommes à la recherche d'un moniteur de données pour occuper de la collecte et gestion des données sur un projet de recherche à Man.

Lieu d'activité : Man

Durée : 6 mois

Tâches : Saisie et gestion des données des enfants enrôlés dans l'étude

Faire Proposition en termes de rémunération

Début : immédiatement

Envoi de CV + LM à :

Contact : Dr AKA David Superviseur National de l'Etude PZQ

Email : akadavid@educarriere.net.

### Avis de recrutement



Poste: RESPONSABLE SUIVI-ÉVALUATION

Type d'emploi: CDD

Pays: Côte d'Ivoire

Adresse: ci@educarriere.net

Date limite de dépôt des dossiers: 23/05/2016

Description :

Nous sommes à la recherche d'un Responsable Suivi-Evaluation pour occuper un poste de SE sur un projet de recherche à Man.

Lieu d'activité : Man

Durée : 6 mois

Tâches : Garantir la qualité des données collectées dans l'étude, Superviser le moniteur des données dans l'étude.

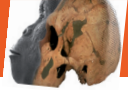
Faire Proposition en termes de rémunération

Début : immédiatement

Envoi de CV + LM à :

Contact : Dr AKA David Superviseur National de l'Etude PZQ

Email : akadavid@educarriere.net.



### Avis de recrutement

## Sciences-Campus Info

Poste : des journalistes, web journalistes et pigistes

Description du poste : collecter l'information, la vérifier et la rédiger, faire des reportages sur initiative ou à la demande, faire la mise en ligne des articles, participer à la rédaction, participer au montage du journal, animer des rubriques spécifiques et participer à toutes les activités de promotion du magazine.

Qualifications : Etre titulaire d'un BAC+2 en communication, journalisme ou autres disciplines connexes ; Avoir au minimum une expérience récente dans un journal.

Lieu d'affectation : Ouagadougou.

Aptitudes : Bon esprit d'analyse ; Etre rigoureux et apte à travailler sous pression ; Excellentes aptitudes de communication orale et écrite et des réflexions claires et logiques ; Proactif, bon sens de la collaboration et du service ; Etre organisé et méthodique ; Avoir l'esprit d'initiative très élevé ; Avoir une bonne moralité et jouir de ses capacités ; Maitriser parfaitement l'informatique et les outils de montage du journal Xpress, adobe et l'utilisation de l'internet.

Dossiers à fournir : cv et lettre de motivation à envoyer à [redaction@sc-mail.info](mailto:redaction@sc-mail.info) au plus tard le 31 Mai 2016.

[www.sciences-campus.info](http://www.sciences-campus.info)

### Avis de recrutement

## Sciences-Campus Info

Poste : des Attachés Commerciaux à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso

Description du poste : Etablir les plans de ventes et les stratégies Marketing du magazine à travers les insertions de communiqués, d'évènement, de publicité sur le site internet et dans le quotidien ; Prospector, entretenir et développer une clientèle ; Analyser et promouvoir les activités du magazine.

Qualifications : Etre titulaire d'un BAC+2 en Marketing, Gestion Commercial, administration des affaires ou autres disciplines connexes ; Avoir au minimum une expérience de vente B2B ; Avoir un talent confirmé dans l'organisation et la coordination d'action de vente ; Avoir 20 ans au minimum, Etre résident dans la ville d'affectation.

Lieu d'affectation : Ouagadougou et

Bobo Dioulasso.

Aptitudes : Bon esprit d'analyse ; Etre rigoureux et apte à travailler sous pression ; Excellentes aptitudes de communication orale et écrite et des réflexions claires et logiques ; Proactif, bon sens de la collaboration et du service ; Etre organisé et méthodique ; Avoir l'esprit d'initiative très élevé ; Avoir une bonne moralité et jouir de ses capacités ; Maitriser parfaitement l'informatique et l'utilisation de l'internet.

Type de contrat : Contrat annuel de prestation de service, Rémunération basée sur le résultat.

Dossiers à fournir : cv et lettre de motivation à envoyer à [recrutement@sc-mail.org](mailto:recrutement@sc-mail.org) au plus tard le 31 Mai 2016.

[www.sciences-campus.info](http://www.sciences-campus.info)

### Adresses utiles

#### Ouagadougou

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47

Hôpital ambulance: 25 30 66 44 /45

ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11

SONABEL: 25 30 61 00

Aéroport: 25 30 65 15

Police secours: 25 30 71 00

Gendarmerie: 25 31 33 40

#### Bobo-Dioulasso

Pompiers: 18

Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44

ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00

11 11

SONABEL: 20 97 00 60 / 98 22 30

Aéroport: 20 97 00 70

Burkina secours: 20 97 01 43

Police secours: 17

Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33

## Sciences-Campus Info

Magazine Scientifique & Universitaire

Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02  
Burkina Faso

Tél: + 226 76609721

E-mail: [redaction@sc-mail.info](mailto:redaction@sc-mail.info)

Site web:

[www.sciences-campus.info](http://www.sciences-campus.info)

Publications semestrielles et quotidiennes

#### Autorisations

n°5509P /2013/ CAO/TGI.O/P.F.

n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

#### Administration

OTC

Fondation Sciences-Campus

#### Directeur de publication

GOW Siaka

#### Rédaction et reportage

Equipe Sciences-Campus Info

- Eliane Bayala

- Aris KUSIELE SOMDA

- Bernadette Dembélé

- Valentin Mano

- Rélwendé Hervé Roamba

#### Correspondants des provinces du

##### Burkina

- Karim Ouattara

- Francois blanc

- Boureima Sogoba

-Augustin Irraya Ouedraogo

- Tigiane Antoine Ki

- Blaise Sama

- Jean Paul Yekpaye

- Gerégoire Zongo

- Mamadou Goh

- Désiré Guigma

- Jérôme Bissyendé

- Yves Sanou

- Frédéric Poda

- Valentin Ouedraogo

- Blaise Sama

- Diloma Jacques

- Moumouni Guio

- Nicole Ouedraogo

- Amédée Silga

- Karim Koala

- Ouaboué Bakouan

- Albert Tarpaga

#### Correspondants pays

##### Montage

Eliane BAYALA

Oeil du professionnel

##### Distribution

Téléchargeable sur:

[www.sciences-campus.info](http://www.sciences-campus.info)

#### Abonnement, insertion, couverture

##### médiatique

+226 76609721

+226 72080505

+22672080303

E-mail: [redaction@sc-mail.info](mailto:redaction@sc-mail.info)

Représentation Bobo Dioulasso

Tél: +226 20954746

+226 72070909



*Des questions de la recherche*

*Des questions des Universités*

*Des questions des Ecoles*

*Des questions d'Actualité*

*Des questions d'emplois*

*Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien  
en version numérique à télécharger.*

*Téléchargez chaque jour le quotidien numérique  
Sciences-Campus Info.*